

**Le Syro-chypriote Ahmed Hamed a été reconnu coupable de « terrorisme » par le tribunal de Szeged, ce mercredi, et condamné à sept années de prison. Ce jugement passera par la Cour d'appel.**

Ahmed Hamed a été reconnu coupable de « *terrorisme* » et d'« *entrée illégale* » en Hongrie, le 16 septembre 2015, lors d'échauffourées entre des migrants et la police hongroise au passage frontalier de Röszke, à la frontière entre la Hongrie et la Serbie.

Condamné en première instance à l'automne 2016 à dix années d'emprisonnement, sa peine a été revue un peu à la baisse en appel. Ayant déjà effectué près de deux ans et demi en détention, il restera néanmoins en prison théoriquement jusqu'à l'automne 2023.

L'accusation et la défense ont fait appel de ce jugement qui n'est pas définitif et la procédure se poursuivra donc devant la Cour d'appel. Ahmed Hamed restera en détention jusqu'à la confirmation de ce verdict par la Cour d'appel.

Interrogé par *Le Courrier d'Europe centrale*, Amnesty International estimait avant ce second procès que la charge de « terrorisme » est abusive : « *Jeter des pierres et utiliser un mégaphone ce n'est pas du terrorisme, c'est pourquoi nous pensons que - au minimum - la charge pour terrorisme doit être abandonnée* ».

[Áron Demeter : « Pour Amnesty, Ahmed H n'est clairement pas un terroriste »](#)